



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : police

Question écrite n° 7970

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation de Kourou, ville de plus de 13 000 habitants, qui ne dispose pas de police urbaine. Les affrontements fréquents entre les gardes mobiles et les légionnaires, qui assurent la police de proximité, et les jeunes constituent un fort risque d'explosion sociale. Il est urgent que les services d'ordre adéquats s'installent en application des normes en vigueur, et qu'ils se chargent de restaurer et de conserver la confiance des citoyens ; le fonctionnement normal des institutions en dépend. C'est pourquoi elle lui demande s'il envisage de doter cette agglomération d'une police urbaine et le remercie de lui communiquer le délai dans lequel cette normalisation pourrait intervenir.

Texte de la réponse

La commune de Kourou est placée sous le contrôle de la gendarmerie nationale qui y assure les missions de sécurité publique. L'évolution des problèmes de sécurité sur le plan national a conduit le Gouvernement à engager une réflexion sur la répartition territoriale des compétences entre la police et la gendarmerie nationales. A ce titre, il a été décidé d'accorder la priorité absolue à l'implantation et au renforcement de la présence de la police nationale dans les secteurs fortement urbanisés. La circonscription de sécurité publique de Cayenne qui comporte cette seule commune, a ainsi bénéficié d'un apport de 39 fonctionnaires depuis 1989. Pour les vastes communes comme celle de Kourou, dont la zone urbanisée ne représente qu'une faible partie de la superficie, la gendarmerie nationale - davantage que la police nationale - dispose de moyens et d'une organisation adaptés à de semblables caractéristiques. C'est pourquoi, la prise en charge de la commune de Kourou, par les services de la police nationale, n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7970

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4001

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 799